

Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2021

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mme PHILIPPE, Mr MAHIEU, Mmes GODARD, LE BATARD, Mrs PHILIPPE Louis, PLINE, DIMESIC, Mme LEONARD, Mr VILLEDIEU, Mme LEGOUPIL, Mrs DEFRANCE, MORICE, Mmes BUTET, AGNÈS, EUDES, Mr MAHEUT, Mmes LECOINTRE, DUPONT.

Absents Excusés : Mr ROUZIC.

Secrétaire : Mme DUPONT

2021/075 : INTEMPÉRIES

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'épisode des fortes pluies de ces derniers jours n'a pas provoqué de catastrophes sur la Commune.

Cependant, il convient de rester vigilant. Le Conseil Municipal demande à chacun de veiller au bon entretien des creux facilitant l'écoulement des eaux et au maintien des lieux naturels tel que les haies, les mares etc...

2021/076 : COMMISSION ASSOCIATIONS

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le programme et l'organisation du forum des Associations qui se déroulera le samedi 26 Juin 2021.

De nombreuses associations y participent. Le Conseil Municipal se félicite de cette cohésion qui permettra à chacun de faire découvrir ses activités.

2021/077 : COMMISSION FINANCES

Mme LECOINTRE, Conseillère Municipale, présente au Conseil Municipal le travail de la Commission des Finances qui a analysé les aides accordées par le SDEC en fonction d'une part des travaux et d'autre part si la Commune perçoit ou non la TCCFE (la Taxe Communale sur la Consommations Finale d'Electricité).

Actuellement, la Commune perçoit cette taxe d'un montant annuel d'environ 38 000 euros et bénéficie d'aides du SDEC en fonction de ses demandes ; à savoir que celles-ci sont inférieures par rapport aux communes qui ne perçoivent pas la TCCFE.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le fonctionnement actuel avec le SDEC.

2021/078 : REPAS DES SÉNIORS

Mme GODARD, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de renouveler en 2021 pour le repas des séniors, le principe du ticket repas au restaurant au lieu du repas en salle et ce, en raison du contexte sanitaire qui, certes, s'améliore mais où la prudence reste de rigueur.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité cette solution mais souhaite pour les prochaines années réorganiser le repas des séniors en salle et ce, pour privilégier le caractère convivial de cette journée, dédiée aux personnes âgées de plus de 70 ans.

La Commission, au vu de cette décision, va pouvoir travailler sur l'organisation de cette manifestation en préparant les invitations, précisant les modalités de celles-ci.

2021/079 : LOGEMENT RUE BERNARD SÉBERT

Mme GODARD, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal les travaux de rénovation du logement situé 22 rue Bernard Sébert réalisé en régie par les Services Techniques. Mr Arnaud DUBOSQ ne souhaite pas réhabiter celui-ci.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à relouer celui-ci au prix de 400 euros mensuel et à signer le bail correspondant à cette nouvelle location.

D'autre part, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un nouveau bail avec Mr Arnaud DUBOSQ pour le logement communal 336 situé 238 rue des Barres, logement qu'il a occupé pendant la durée des travaux de son ancien logement et qu'il souhaite conserver.

Le loyer est fixé à 400 euros mensuel et la location débutera au 1^{er} Juillet 2021.

2021/080 : COMMISSION ATELIER

Mr DIMÉSIC, Conseiller Municipal, présente au Conseil Municipal le travail de la commission « Atelier » qui a répertorié l'ensemble des zones vertes qui serait à déclasser.

Cet objectif a pour but de faciliter les interventions des services techniques tant au point de vue humain que matériel.

Une étude financière sur ces aménagements va être envisagée. Certains pourraient être faits à moindre coût mais d'autres seront réalisés en fonction des orientations budgétaires.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'avancement de ce dossier.

2021/081 : COMMISSION CULTURE

Mme AGNÈS, Conseillère Municipale, présente au Conseil Municipal le programme des 13 et 14 juillet 2021 pour l'inauguration de la nouvelle scénographie du Musée de la mine.

Le 13 juillet :

- inauguration avec les officiels ;
- 21 h 00 concert de la philharmonie sur le site suivi d'un feu d'artifice sur le stade ;

Le 14 juillet :

Portes ouvertes l'après-midi avec des animations et la participation de l'association "Tant que les musées tourneront" pour la restauration.

Une campagne de communication a été mise en place avec la distribution d'entrées gratuites auprès des propriétaires de chambres d'hôtes, auprès d'associations dans le cadre de leur manifestation. Toutes ces actions ont pour but de promouvoir les musées.

Un aménagement sur le thème du musée de la mine va être installé sur la place avec une reproduction de la fresque, la pose de balises et de totems.

L'association "Tant que les musées tourneront" va prendre en charge la vente des objets de la boutique du musée de la mine.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande de l'association « Passiflore », souhaitant la gratuité de la salle des fêtes pour l'organisation d'un concert au mois de novembre 2021. Le Conseil Municipal décide de lui appliquer le tarif de location réservé aux associations communales. En effet, le Conseil Municipal estime que cette prestation est payante et qu'il est difficile d'accorder la gratuité à une association non communale car cela risque de susciter d'autres demandes

2021/082 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal est fier de l'investissement du Conseil Municipal des Jeunes et les remercie pour leur dynamisme. Des groupes de travail se sont mis en place, permettant de définir des orientations sur les thèmes qu'ils souhaiteront développer.

Les jeunes de l'Institut Régional du Travail Social ont présenté au Conseil Municipal des Jeunes, leur travail mettant en avant un partenariat intergénérationnel et ceux-ci ont été très intéressés par cette étude. Des actions pourront être mises en commun, les jeunes de l'Institut restent à leur disposition.

2021/083 : SDEC : ÉCLAIRAGE NOCTURNE

Monsieur FURDYNA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet d'extinction de l'éclairage public la nuit, de 0 heure à 5 heures, avec les modifications d'armoires à prévoir. Le coût de la participation communale s'élève à 1.223,24 euros. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette volonté de réduire l'éclairage public de 0 heure à 5 heures.

Cette décision s'inscrit dans une démarche permettant de préserver l'environnement en réduisant la pollution lumineuse et de faire des économies sur le coût de l'éclairage public.

Une réunion publique d'information sera organisée courant juillet pour expliquer les raisons de cette décision et localiser les zones concernées

2021/084 : NOUVELLE NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE M57

Madame MOTTIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire M57, obligatoire au 1^{er} janvier 2024, permettant d'établir le compte financier unique fusionnant le compte administratif et le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après avis du comptable public, souhaite mettre en œuvre ce nouveau dispositif M57 au 1^{er} janvier 2022.

Cette décision s'applique au budget principal et remplacera la nomenclature budgétaire et comptable M14. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les documents nécessaires au passage à cette nouvelle comptabilité.

Après consultation du prestataire informatique, JVS Mairistem, le devis pour le changement des logiciels s'élève à 12.474 euros TTC d'investissement et à 2.140,18 euros TTC de maintenance.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de négocier avec celui-ci les possibilités de cet investissement et sollicite une aide auprès des services de l'État.

2021/085 : REMBOURSEMENT

Madame PHILIPPE, Adjointe au Maire, ayant fait l'acquisition de matériel pour un montant de 40,94 euros pour les visites sensorielles organisées au moulin de Marcy, le Conseil Municipal autorise le Maire à rembourser celle-ci.

Les crédits sont ouverts au budget à l'article 678 (charges exceptionnelles).

2021/086 : AMORTISSEMENT

Madame MOTTIN, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'amortir l'écriture correspondant au versement du fonds de concours pour la modification du PLU réalisée en 2020, pour un montant de 1.306 euros.

Le Conseil Municipal décide d'amortir cette étude sur 5 ans, sous réserve que cette durée soit conforme à l'instruction liée à l'amortissement de celle-ci.

Le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative n° 3 sur le budget principal pour tenir compte de la 1^{ère} année d'amortissement.

Section Fonctionnement :

Dépenses art. 678 (charges exceptionnelles) : - 262 euros
art. 6811 (dotations aux amortissements) : + 262 euros

Section Investissement :

Recettes art. 28041511 (subvention d'équipement versées) : - 262 euros
art. 165 (dépôt de caution) : + 262 euros

2021/087 : COMMISSION DU PERSONNEL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il détient, en tant qu'autorité territoriale, toutes les attributions d'employeur dans la gestion du personnel.

Cependant, celui-ci souhaite la création d'une commission du personnel qui associe des élus et des représentants du personnel afin d'accompagner au mieux les agents dans leurs demandes.